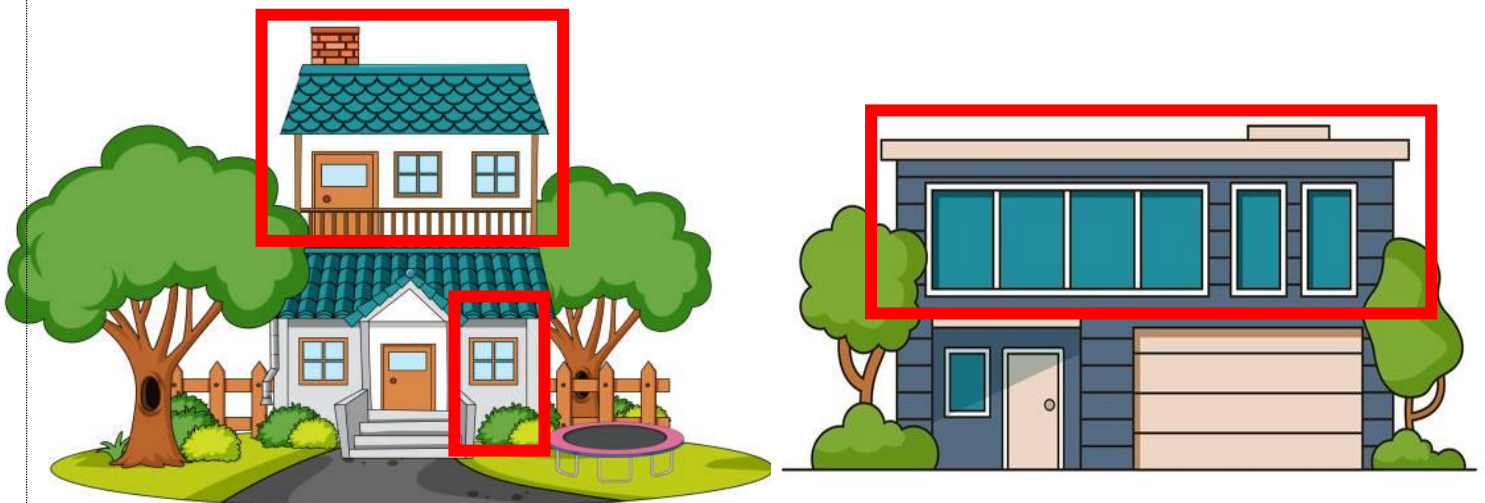


PROGRAMME D'AIDE VISANT À FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS ACCESSOIRES

Aide financière aux propriétaires de résidences unifamiliales
afin de bonifier l'offre en logements accessoires

*Aménagement d'un
nouveau logement
accessoire à une
habitation unifamiliale*

*Soit à l'intérieur de la
résidence, attendant à
la résidence ou dans
un bâtiment accessoire*



La Ville de Rivière-Rouge a mis en place un programme d'aide financière au bénéfice des propriétaires de résidences unifamiliales afin de bonifier l'offre en logements accessoires.

DÉFINITIONS :

Habitation unifamiliale

Bâtiment érigé sur un terrain et comprenant une (1) seule unité de logement, à l'exception des maisons mobiles. Ces habitations peuvent être isolées, jumelées ou contiguës.

Logement accessoire

Logement comportant d'une (1) à trois (3) pièces ayant une entrée indépendante et pourvue des commodités de chauffage, d'hygiène et de cuisson ou dont l'installation est prévue et destinée à servir de logement.

Propriété admissible

Tout terrain situé sur le territoire de la Ville étant occupé par une habitation unifamiliale.

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les objectifs et les travaux admissibles sont ceux visant l'aménagement d'un nouveau logement accessoire à une habitation unifamiliale (à l'intérieur, attenant ou dans un bâtiment accessoire) conformément à la réglementation en vigueur et suite à l'obtention d'un ou des permis ou certificats requis.

VALEUR DE L'AIDE FINANCIÈRE

La valeur totale de l'aide financière disponible pour l'ensemble des projets est d'un maximum de 10 000 \$ par année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une même année.

L'aide financière est équivalente à 50 % du coût des travaux recevables, pour un maximum de 1 000 \$ par propriété admissible. Les taxes de vente sont expressément exclues de l'aide financière pouvant être versée en vertu du présent programme de même que le coût de tout permis ou autorisation.



L'aide financière est versée au propriétaire dans les trente (30) jours qui suivent le constat par la Ville de la conformité des travaux réalisés aux règlements d'urbanisme.

Les aides financières sont accordées sur la base du premier arrivé, premier servi. Seules les demandes complètes et conformes sont considérées, selon la date de leur réception.

CONDITIONS ET PROCÉDURES

Pour qu'un propriétaire puisse être admissible au présent programme, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) Une demande d'aide financière conforme doit être déposée au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle les travaux admissibles sont réalisés ;
- b) La demande doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives pertinentes ;
- c) Les travaux réalisés doivent être des travaux admissibles et être complétés au moment du dépôt de la demande ;
- d) L'obtention préalable à la réalisation des travaux de tous les permis et certificats exigibles ;
- e) Les travaux en lien à la demande d'aide financière doivent avoir été réalisés conformément aux règlements municipaux ainsi qu'aux permis et certificats émis à cet effet ;
- f) L'immeuble visé ne doit pas bénéficier d'une aide municipale ou gouvernementale visant à réduire les taxes foncières ;
- g) La propriété visée par la demande et son propriétaire ne doivent pas être en contravention de tout règlement municipal de la Ville, peu importe la nature de cette contravention, ni être en défaut de paiement de taxes ;
- h) De manière générale, les travaux admissibles doivent être mesurables, soit de manière visuelle évidente, et s'appuyer sur des documents pouvant servir de preuve des travaux (par exemple : des factures de matériaux, des factures d'un entrepreneur en construction, etc.) ;
- i) Le logement créé doit être utilisé à des fins résidentielles locatives pour un minimum de cinq (5) années à compter de la fin des travaux. Le propriétaire doit compléter et signer l'engagement prévu à l'Annexe A du présent formulaire et le déposer avec sa demande d'aide financière.



FIN DU PROGRAMME

La Ville de Rivière-Rouge peut mettre fin au présent programme en tout temps, et si tel est le cas, aucune aide financière ne peut être accordée pour des demandes déposées subséquemment à la date de fin du programme.

Autrement, le présent programme prend automatiquement fin le 1^{er} janvier 2031.



PROGRAMME D'AIDE VISANT À FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS ACCESSOIRES

Formulaire 2025

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être propriétaire d'un terrain situé sur le territoire de la Ville étant occupé par une habitation unifamiliale ;
- Déposer une demande (avant le 31 décembre de l'année civile de la réalisation du projet dans le cadre de travaux admissibles visant l'aménagement d'un nouveau logement accessoire à une habitation unifamiliale ;
- La demande doit être transmise au Service urbanisme, environnement et développement économique avant le début de tous travaux comprenant l'ensemble des documents nécessaires à son analyse ;
- Les travaux doivent être conformes aux règlements municipaux et l'entreprise ne doit pas être en contravention avec la Ville ni en défaut de paiement de taxes ;
- Le projet doit être réalisé en respect du permis ou du certificat.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Aide financière maximale de 1 000 \$ pour un maximum de 50 % des coûts admissibles (\$ au prorata);
- Le montant alloué sera émis à la fin de sa réalisation complète avec dépôt des pièces justificatives (ex. : factures finales).

DESCRIPTION DU PROJET

--

À l'intérieur de la résidence unifamiliale

Attenant à la résidence unifamiliale

Dans un bâtiment accessoire

Coût des travaux :

Date d'exécution des travaux :

Joindre à ce document :

- Factures liées à l'aménagement
- Photos du logement (intérieur et extérieur)
- Numéro du permis ou du certificat

Service urbanisme, environnement et développement économique
25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge QC J0T 1T0
Téléphone : 819 275-2929 poste 421
Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca
Site Web : riviere-rouge.ca

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e), _____
Nom en lettres moulées

confirme que les renseignements fournis dans cette demande ainsi que les documents afférents sont complets et véridiques en tous points et je m'engage à fournir au fonctionnaire désigné toute l'information nécessaire à l'analyse du projet.

Signature du demandeur

Date

Désirez-vous être inscrit sur la liste des propriétaires d'immeubles locatifs se trouvant sur le site Web de la Ville ? Oui Non

Rue : <input type="text"/>	Meubles inclus : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> 2 ½ <input type="checkbox"/> 3 ½ <input type="checkbox"/> 4 ½ <input type="checkbox"/> 5 ½	Téléphone : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Location au mois <input type="checkbox"/> Location à l'année	Courriel : <input type="text"/>

Annexe A

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière prévue au Règlement numéro 2025-504 de la Ville de Rivière-Rouge, je soussigné(e), _____, propriétaire de l'immeuble situé au _____ à Rivière-Rouge, m'engage à ce que le logement accessoire à mon habitation unifamiliale crée soit utilisé exclusivement à des fins résidentielles locatives, pendant un minimum de cinq (5) années à compter de la fin des travaux.

En cas de vente, aliénation, cession ou donation de l'immeuble ou de toute autre opération de nature similaire, je m'engage à ce que les ayant-droits, de même que tout autre ayant-droit subséquent, souscrivent au même engagement pour cette période minimale de cinq (5) ans, et ce, par écrit. Dans ces cas, une copie de ce(s) engagement(s) doit(vent) être remise à la Ville sans délai.

En foi de quoi j'ai signé à _____, ce ____^e jour du mois de _____ de l'année _____.

(Signature)